



Assemblée générale

Distr. générale
13 février 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Liste préliminaire des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session ordinaire de l'Assemblée générale**

Note du Secrétaire général

1. Le présent document a été établi conformément à la recommandation du Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale qui figure au paragraphe 17 a) de l'annexe II à la résolution 2837 (XXVI) de l'Assemblée, en date du 17 décembre 1971.

2. Les documents suivants, relatifs à l'ordre du jour de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, paraîtront aux dates ci-après :

Liste préliminaire annotée 15 juin 2015

Ordre du jour provisoire*** 16 juillet 2015

Liste supplémentaire 26 août 2015

Mémoire présenté par le Secrétaire général au Bureau 15 septembre 2015

3. La soixante-dixième session s'ouvrira au Siège de l'Organisation des Nations Unies le mardi 15 septembre 2015, à 15 heures.

1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale (art. 31).
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (art. 62).
3. Pouvoirs des représentants à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale (art. 28) :

* Nouveau tirage pour raisons techniques (24 avril 2015).

** La numérotation des points inscrits sur la liste préliminaire a été établie conformément à la résolution 58/316 de l'Assemblée générale et tient compte du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2016-2017, comme il en a été décidé dans la résolution 69/17.

*** L'ordre du jour provisoire tiendra compte des résolutions et décisions que l'Assemblée générale pourrait encore adopter à sa soixante-neuvième session.



- a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
- b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale (art. 30).
5. Élection des bureaux des grandes commissions (art. 30 et 103).
6. Élection des Vice-Présidents de l'Assemblée générale (art. 30).
7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau (art. 21).
8. Débat général (résolutions 57/301 et 69/244).

A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies

9. Rapport du Conseil économique et social (art. 13 b); résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale et décision 1982/112 du Conseil économique et social).
10. Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine (résolution 67/80).
11. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des déclarations politiques sur le VIH/sida (résolutions S-26/2, 60/262 et 65/277).
12. Le sport au service du développement et de la paix :
 - a) Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique (résolution 68/9).
13. Amélioration de la sécurité routière mondiale (résolution 68/269).
14. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique¹.
15. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (résolutions 60/265, 65/1, 65/10, 68/6, 69/15 et 69/244 et décision 69/555).
16. Culture de paix (résolutions 64/13, 68/127, 69/139 et 69/140).
17. Les technologies de l'information et des communications au service du développement (résolutions 68/302 et 69/204).

¹ Cette question reste inscrite à l'ordre du jour de la soixante-neuvième session. Elle sera inscrite au projet d'ordre du jour de la soixante-dixième session sous réserve de la décision que l'Assemblée prendra éventuellement à son sujet à sa soixante-neuvième session.

-
18. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement (résolutions 1995 (XIX), 68/200 et 69/205);
 - b) Système financier international et développement (résolution 69/206);
 - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (résolution 69/207);
 - d) Produits de base (résolutions 63/207 et 68/203).
 19. Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (résolution 69/208).
 20. Développement durable (résolutions 65/148, 67/200, 68/207, 68/209 et 69/211 à 69/213) :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 69/214);
 - b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (résolutions 67/206 et 69/217);
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (résolution 69/219);
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (résolution 69/220);
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (résolution 69/221);
 - f) Convention sur la diversité biologique (résolution 69/222);
 - g) Harmonie avec la nature (résolution 69/224);
 - h) Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (résolution 65/163).
 21. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (résolution 69/226).
 22. Mondialisation et interdépendance (résolution 68/219) :
 - a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance (résolution 68/219);

- b) Science et technique au service du développement (résolution 68/220);
 - c) Culture et développement durable (résolutions 68/223 et 69/230);
 - d) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (résolution 68/222).
23. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (résolutions 67/221, 68/224 et 69/231);
 - b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (résolutions 69/137 et 69/232).
24. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
- a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (résolution 69/234);
 - b) Participation des femmes au développement (résolutions 68/227 et 69/236);
 - c) Mise en valeur des ressources humaines (résolution 68/228).
25. Activités opérationnelles de développement :
- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolutions 35/81 et 69/238);
 - b) Coopération Sud-Sud pour le développement (résolution 69/239).
26. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition (résolution 69/240).
27. Vers des partenariats mondiaux (résolution 68/234).
28. Développement social :
- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolutions 56/177 et 69/143);
 - b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille (résolutions 67/138, 68/3, 68/130, 68/131, 68/133, 68/136, 69/142 et 69/144);
 - c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (résolution 69/146).
29. Promotion de la femme :
- a) Promotion de la femme (résolutions 34/180, 45/124, 68/137 à 68/139 et 69/147);
 - b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolutions 50/203, 52/100 et 69/151).

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

30. Rapport du Conseil de sécurité [art. 13 b)].
31. Rapport de la Commission de consolidation de la paix (résolutions 60/180 et 65/7).
32. Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies (résolution 55/285).
33. Les diamants, facteur de conflits (résolution 69/136).
34. Prévention des conflits armés :
 - a) Prévention des conflits armés²;
 - b) Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits (résolution 68/303).
35. Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement².
36. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud².
37. La situation au Moyen-Orient (résolutions 69/24 et 69/25).
38. Question de Palestine (résolutions 69/20 à 69/23).
39. La situation en Afghanistan (résolution 69/18).
40. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan².
41. Question de l'île comorienne de Mayotte².
42. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (résolution 69/5).
43. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (décision 60/508)³.
44. Question de Chypre (résolution 58/316)³.
45. Agression armée contre la République démocratique du Congo (résolution 58/316)³.
46. Question des îles Falkland (Malvinas) (résolution 58/316)³.
47. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti (résolution 58/316)³.

² Cette question, qui n'a pas encore été examinée par l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, reste inscrite à l'ordre du jour de cette session. Elle sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session sous réserve de la décision que l'Assemblée prendra éventuellement à son sujet à sa soixante-neuvième session.

³ Cette question reste inscrite à l'ordre du jour en vue d'être examinée sur notification d'un État Membre.

48. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (résolution 58/316)³.
49. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression irakienne contre le Koweït (résolution 58/316)³.
50. Université pour la paix (résolution 67/111).
51. Assistance à la lutte antimines (résolution 68/72).
52. Effets des rayonnements ionisants (résolution 69/84).
53. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (résolutions 69/38 et 69/85).
54. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (résolutions 68/76 et 69/86 à 69/89).
55. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (résolutions 69/90 à 69/94).
56. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects¹.
57. Étude d'ensemble des missions politiques spéciales (résolution 69/95).
58. Questions relatives à l'information (résolutions 69/96 A et B).
59. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (résolution 69/97).
60. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (résolution 69/98).
61. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (résolution 69/99).
62. Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation (résolution 69/100).
63. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolutions 65/119, 69/101 à 69/107 et décision 69/523).
64. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (décision 69/502 A).
65. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (résolution 69/241).

66. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires (résolutions 428 (V), 69/152 et 69/154).

C. Développement de l'Afrique

67. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
- a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international¹;
 - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (résolution 68/278).

D. Promotion des droits de l'homme

68. Rapport du Conseil des droits de l'homme (résolutions 60/251 et 65/281).
69. Promotion et protection des droits de l'enfant :
- a) Promotion et protection des droits de l'enfant (résolutions 44/25, 68/146, 69/156 et 69/157);
 - b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (décision 69/539).
70. Droits des peuples autochtones :
- a) Droits des peuples autochtones (résolution 69/2);
 - b) Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones (résolution 69/159).
71. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
- a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée (résolutions 2106 A (XX), 3381 (XXX), 69/160 et 69/162);
 - b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (résolution 69/16).
72. Droit des peuples à l'autodétermination (résolutions 69/163 et 69/164).
73. Promotion et protection des droits de l'homme :
- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme (résolutions 2200 A (XXI), 39/46, 68/155 et 68/156);
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales (résolutions 68/157, 68/159, 68/161, 68/164, 68/171 à 68/174, 68/176, 68/178, 68/180, 68/181, 69/166,

69/167, 69/169, 69/171, 69/173 à 69/175, 69/177 à 69/182, 69/185 et 69/187);

- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux (résolutions 69/188, 69/190 et 69/248);
- d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne (résolutions 48/121 et 48/141).

E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire

- 74. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (résolutions 67/84, 69/133 et 69/134) :
 - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (résolutions 69/135 et 69/243);
 - b) Assistance au peuple palestinien (résolution 69/242);
 - c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions¹;
 - d) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl (résolution 68/99).
- 75. Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles (résolution 68/129).

F. Promotion de la justice et du droit international

- 76. Rapport de la Cour internationale de Justice [art. 13 b)].
- 77. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (résolution 955 (1994) du Conseil de sécurité).
- 78. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (résolution 827 (1993) du Conseil de sécurité).
- 79. Rapport de la Cour pénale internationale¹.

80. Les océans et le droit de la mer :
 - a) Les océans et le droit de la mer (résolutions 49/28, 52/26, 54/33, 59/24, 68/70 et 69/245);
 - b) Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes (résolution 69/109).
81. Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies (résolution 69/114).
82. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-huitième session (résolution 69/115).
83. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (résolution 69/117).
84. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-septième session (résolution 69/118).
85. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (résolution 69/122).
86. L'état de droit aux niveaux national et international (résolution 69/123).
87. Portée et application du principe de compétence universelle (résolution 69/124).

G. Désarmement

88. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [résolution 1145 (XII)].
89. Réduction des budgets militaires :
 - a) Réduction des budgets militaires (résolution 35/142 B);
 - b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires (résolution 68/23).
90. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (résolution 68/24).
91. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (résolution 69/26).
92. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (décision 68/515).

93. Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale (résolutions 68/243 et 69/28).
94. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (résolution 69/29).
95. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes (résolution 69/30).
96. Prévention d'une course aux armements dans l'espace :
 - a) Prévention d'une course aux armements dans l'espace (résolution 69/31);
 - b) Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier (résolution 69/32).
97. Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement (décision 69/515).
98. Désarmement général et complet (résolution 69/66) :
 - a) Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (résolution 67/53 et décision 69/516);
 - b) Désarmement nucléaire (résolution 69/48);
 - c) Notification des essais nucléaires (résolution 42/38 C);
 - d) Relation entre le désarmement et le développement (résolution 69/56);
 - e) Interdiction de déverser des déchets radioactifs (résolution 68/53);
 - f) Désarmement régional (résolution 69/45);
 - g) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (résolution 69/47);
 - h) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (décision 69/518);
 - i) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires (résolution 69/35);
 - j) Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements (résolution 69/55);
 - k) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires (résolution 69/43);
 - l) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (résolution 69/67);

- m) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (résolution 69/34);
- n) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre (résolution 69/33);
- o) Réduction du danger nucléaire (résolution 69/40);
- p) Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (résolution 69/51);
- q) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (résolution 69/37);
- r) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération (résolution 69/54);
- s) Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage (résolution 68/44);
- t) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive (résolution 69/39);
- u) Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional (résolution 69/46);
- v) Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (résolution 68/52);
- w) Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (résolution 69/38);
- x) Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995, en 2000 et en 2010 (résolution 68/35);
- y) Traité sur le commerce des armes (résolution 69/49);
- z) Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok) (résolution 68/49);
- aa) Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires (résolution 69/52);
- bb) Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire (résolution 69/41);
- cc) Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 (résolution 69/58);
- dd) Séance spéciale commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales (résolution 69/38).

99. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
 - a) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (résolution 69/69);
 - b) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (résolution 69/74);
 - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (résolution 69/72);
 - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (résolution 69/68);
 - e) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (résolution 69/73);
 - f) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement (résolution 69/70).
100. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (résolutions 38/183 O et 39/148 H) :
 - a) Rapport de la Conférence du désarmement (résolution 69/76);
 - b) Rapport de la Commission du désarmement (résolution 69/77).
101. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient (résolution 69/78).
102. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (résolution 69/79).
103. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (résolution 69/80).
104. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (résolution 69/81).
105. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (résolution 69/82).
106. Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement (décision 69/519).

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

107. Prévention du crime et justice pénale (résolutions 68/191, 69/191, 69/197 et 69/198).
108. Contrôle international des drogues (résolutions 61/183, 67/193, 69/200 et 69/201).
109. Mesures visant à éliminer le terrorisme international (résolution 69/127).

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

110. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (art. 13 a) et 48; résolutions 47/120 B et 51/241).
111. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (résolution 60/287).
112. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (art. 49).
113. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
 - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité (art. 142; résolution 68/307 et décision 69/402);
 - b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social (art. 145; résolution 68/307 et décision 69/405).
114. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :
 - a) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination (décision 69/404);
 - b) Élection de trente membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (décision 64/405);
 - c) Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (décision 68/416);
 - d) Élection de deux membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix (résolutions 60/180 et 63/145)²;
 - e) Élection de dix-huit membres du Conseil des droits de l'homme (résolution 65/281 et décision 69/403);
 - f) Élection du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (résolution 428 (V) et décision 69/417).
115. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :

- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (art. 155; décision 69/407);
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions (art. 158; décision 69/408);
 - c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements (résolution 155 (II) et décision 69/409);
 - d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes (résolutions 74 (I) et 55/248 et décision 68/410);
 - e) Nomination de membres du Comité des conférences (décisions 69/412 A et B);
 - f) Nomination de membres du Corps commun d'inspection (décisions 66/417 A et B);
 - g) Nomination des juges du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies (décisions 63/417 A et B et 69/414);
 - h) Nomination de juges au Tribunal d'appel des Nations Unies (décisions 63/418 et 69/413).
116. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (art. 136).
117. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire (résolutions 60/265, 64/289, 65/1, 68/6 et 69/244).
118. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 68/276).
119. Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves (résolution 69/19).
120. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies¹.
121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹.
122. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes¹.
123. Renforcement du système des Nations Unies².
124. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions (résolution 68/268).
125. Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire (résolution 68/272).
126. Santé mondiale et politique étrangère (résolution 69/132).
127. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994¹.

128. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991¹.
129. Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (résolution 1966 (2010) du Conseil de sécurité et décision 66/416).
130. Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (résolution 69/246).
131. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (résolutions 52/212 B et 69/249) :
 - a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
 - c) Centre du commerce international;
 - d) Université des Nations Unies;
 - e) Plan-cadre d'équipement;
 - f) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - g) Fonds d'équipement des Nations Unies;
 - h) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - i) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
 - j) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - k) Contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - l) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - m) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - n) Programme des Nations Unies pour les établissements humains;
 - o) Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;
 - p) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;
 - q) Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes);
 - r) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994;
 - s) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991;

- t) Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.
132. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (résolutions 41/213 et 65/250 et décision 69/553).
133. Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (résolutions 68/244, 68/247 à 68/250, 69/262 et 69/263).
134. Projet de budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (résolutions 69/262 à 69/264).
135. Planification des programmes (résolutions 58/269, 62/224 et 69/17).
136. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (résolution 47/215).
137. Plan des conférences (résolution 69/250).
138. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (résolution 67/238 et décision 68/548).
139. Gestion des ressources humaines (résolutions 68/252 et 68/265).
140. Corps commun d'inspection (résolutions 55/230 et 62/246)².
141. Régime commun des Nations Unies (résolutions 3357 (XXIX), 67/257 et 69/251).
142. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne (résolutions 48/218 B, 54/244, 59/272, 65/250 et 69/252).
143. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (résolution 69/203).
144. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (résolutions 55/226 et 69/254).
145. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (résolutions 55/225 A et 69/255).
146. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (résolutions 66/240 A et 69/256).
147. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies (résolution 67/239).
148. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (résolutions 49/233, 66/264 et 67/261).

149. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei².
150. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad².
151. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine¹.
152. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire¹.
153. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre².
154. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo².
155. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental².
156. Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste².
157. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti².
158. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo².
159. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria¹.
160. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali².
161. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient² :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
162. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud¹.
163. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan².
164. Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne².
165. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental².
166. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour¹.
167. Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité².
168. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (résolution 69/128).
169. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique (décision 69/527).